



LE RENDEZ-VOUS
PARISMAT



ÉDITION **2025**

PRIX DE
L'ÉTUDIANT
DE L'ASSURANCE TRANSPORTS

REMIS DANS LE CADRE DU **RENDEZ-VOUS PARISMAT**



CESAM



LE PRIX

CRÉATION DU PRIX EN 2015

Le Comité d'Organisation du Rendez-Vous ParisMAT a créé un prix annuel. Il s'agit de **récompenser le meilleur mémoire**, rédigé dans le cadre d'un Master 2, sur un **sujet relatif aux risques relevant du domaine d'activité des assureurs maritimes, transports et aviation**.



LES OBJECTIFS

- Promouvoir le marché de l'assurance maritime, transports et aviation.
- Créer un véritable levier professionnel.
- Accroître la visibilité de nos Métiers.
- Resserrer les liens avec le monde académique.
- Identifier les futurs talents.
- Faire bénéficier au marché de travaux de recherches d'étudiants de niveau Bac+5.



L'ÉVALUATION

Les membres du Comité de lecture évaluent les mémoires selon **8 critères**.





LA DOTATION

Le **PRIX DE L'ÉTUDIANT** est de

4 000 €

Partagés à égalité entre l'étudiant lauréat et l'établissement d'enseignement supérieur.
Cette dotation est remise en séance plénière, au cours du Rendez-Vous ParisMAT,
qui se tiendra les 23 et 24 juin 2025.



Le **CESAM & LE RENDEZ-VOUS PARISMAT** collaborent avec

LES UNIVERSITÉS

& GRANDES ÉCOLES

// Chaque année de nombreuses candidatures provenant des Universités et grandes écoles de toute la France nous parviennent. //

Centre de Droit Maritime et des Transports (CDMT) Aix-Marseille

M2 Droit Maritime / M2 professionnel
mention Droit des affaires Spécialité
management du transport aérien

 **Primé en 2019, 2018, 2017,
2016 et 2023**

Université de Bretagne Occidentale (UBO)

M2 Droit des espaces et des activités maritimes

 **Primée en 2021 et 2015**

Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne

M2 Transports Internationaux

 **Primée en 2022 et 2024**

1

Actualités du sujet

2

Intérêt pour les assureurs

3

Méthodologie

4

Analyse des données



LE JURY

Le prix est décerné par un Jury constitué de professionnels de l'Assurance Transports et du monde de l'entreprise, impliqués dans les activités de Transport ou de commerce international. Il est présidé par un responsable de l'Université et/ou des medias professionnels de l'assurance, du transport ou du commerce international.

2024

Gaël PIETTE • Professeur de Droit
Jean-Paul THOMAS • France Assureurs
Patrick LECERF • Union Maritime et Portuaire du Havre (UMEP)

2023

Gaël PIETTE • Professeur de Droit
Jean-Paul THOMAS • France Assureurs
Patrick LECERF • Union Maritime et Portuaire du Havre (UMEP)

2022

Gaël PIETTE • Professeur de Droit
Jean-Paul THOMAS • France Assureurs
Franck DOLLFUS • Asterias Avocats
Patrick LECERF • Union Maritime et Portuaire du Havre (UMEP)

2021

Philippe DELEBECQUE • Professeur de Droit
Frédéric DENÈFLE • Garex
Jean-Paul THOMAS • France Assureurs
Renaud COUËSPEL DUMESNIL • Bessé

2019

Philippe DELEBECQUE • Professeur de Droit
Antoine SÉBASTIEN • TLF Overseas
Mireille TIREL • Groupe Eyssautier
Jean-Paul THOMAS • France Assureurs

2018

Philippe DELEBECQUE • Professeur de Droit
Antoine SÉBASTIEN • TLF Overseas
Jean-Paul THOMAS • France Assureurs

2017

Guy-Louis FAGES • Groupe TOTAL
Philippe GIRAUD • GUIAN
Antoine SÉBASTIEN • TLF Overseas
Jean-Paul THOMAS • France Assureurs

2016

Guy-Louis FAGES • Groupe TOTAL
Philippe GIRAUD • GUIAN
Antoine SÉBASTIEN • TLF Overseas
Jean-Paul THOMAS • France Assureurs

2015

Philippe DELEBECQUE • Professeur de Droit
Philippe GIRAUD • GUIAN
Anne Marie FOURNIER • Groupe KERING
Patrick de LA MORINERIE • We Specialty
Jean-Paul THOMAS • France Assureurs

5

Formulation des résultats

6

Discussion et conclusion

7

Structure

8

Présentation





LES MÉMOIRES LAURÉATS

ET LEUR REMETTANT

2024

 **L'assurance risques de guerre du navire affrété à temps : un choix juridique et budgétaire questionné par le conflit russo-ukrainien**

Remis par Jean-Paul THOMAS • France Assureurs
et Mathilde DOCQUIERT • CESAM

2023

 **La responsabilité du manutentionnaire**

Remis par Jean-Paul THOMAS
France Assureurs

2022

 **La commission de transport à l'épreuve du coronavirus : prévention du contentieux et évolution des pratiques contractuelles et commerciales**

Remis par Emmanuel de OLIVEIRA
Président • SNSM

2021

 **La gestion de crise et l'éolien en mer**

Remis par Emmanuel de OLIVEIRA
Président • SNSM

2019

 **Le transport aérien des produits thermosensibles - La certification CEIV Pharma**

Remis par Régis LEMARCHAND
Membre du Comité Exécutif • Generali France

2018

 **La faute nautique**

Remis par Hervé HOUDARD
Directeur Général • Siaci Saint-Honoré

2017

 **Risques et Responsabilité Civile en matière d'Installation Pétrolière offshore**

Remis par Brigitte BOUQUOT
Président • AMRAE

2016

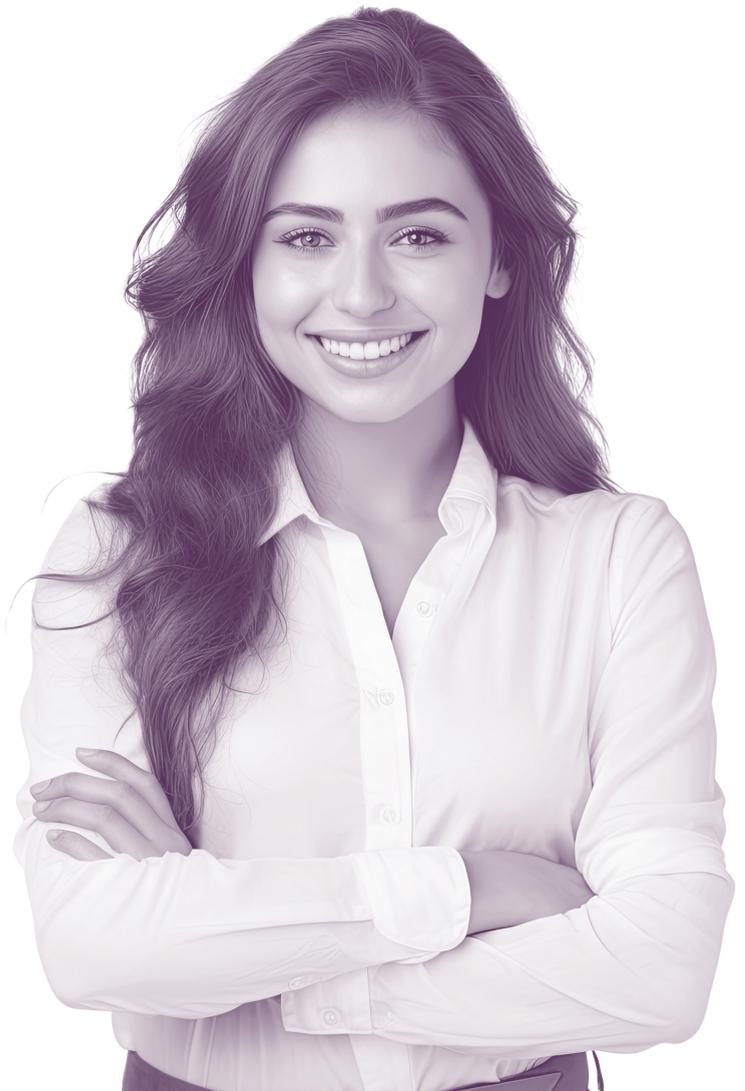
 **Les responsabilités et couvertures d'assurances dans les structures associatives aéronautiques**

Remis par Henri de RICHEMONT
Avocat

2015

 **Les conteneurs tombés à la mer : un enjeu de la sécurité maritime**

Remis par Jean-Hervé LORENZI
Président du Cercle des Économistes





PRIX DE **L'ÉTUDIANT** DE L'ASSURANCE TRANSPORTS



POUR TOUTE QUESTION

CESAM

Pascal Dubois • pdubois@cesam.org

Mathilde Docquier • mdocquier@cesam.org



Les conditions et les modalités de participation sont disponibles sur le site internet du CESAM :

www.cesam.org/le-rdv-parismat



CESAM



LE RENDEZ-VOUS
PARISMAT



ÉDITION **2025**

PRIX DE
L'ÉTUDIANT
DE L'ASSURANCE TRANSPORTS

RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION



CESAM

RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION

Organisé dans le cadre du RENDEZ-VOUS PARISMAT 2025.

Dates : **Lundi 23 et mardi 24 juin 2025.**

Lieu de la cérémonie de remise du Prix : **Centre de Congrès de la Maison de la Chimie** 28 bis rue Saint-Dominique 75007 Paris (Metro : Invalides lignes 8 et 13).

Le présent règlement est public et accessible sur le site internet du CESAM, www.cesam.org.

ART. 1

Modalités de participation et conditions pour les candidats.

Le présent concours est ouvert à tous les étudiants inscrits lors de la rédaction du mémoire en cinquième année d'un programme pédagogique d'un établissement de l'enseignement supérieur¹, à l'exclusion de toutes personnes ayant un lien de filiation ou de parenté quelconque avec les membres du jury ou les membres du Comité d'Organisation du Rendez-Vous ParisMAT.

ART. 2

Modalités de communication des rapports d'études par les candidats.

Pour candidater, il faut avoir été inscrit dans une université/école d'enseignement supérieur, et remis son travail réalisé et corrigé, l'année précédant Le Rendez-Vous ParisMAT (**année scolaire 2023-2024**). Dans les échanges avec le CESAM, le candidat s'engage à tenir informé son établissement du suivi.

Le mémoire devra être obligatoirement accompagné d'une lettre rédigée par le candidat sur ses motivations et l'intérêt d'avoir choisi ce sujet du mémoire, présenté pour l'obtention du Prix Le Rendez-Vous ParisMAT.

Ces deux documents seront adressés avant

le VENDREDI 28 MARS 2025 minuit, uniquement sous format PDF à : rendez-vous@cesam.org

Le mémoire et la lettre devront être rédigés en langue française.

ART. 3

Constitution du jury et modalités de vote.

Le jury est constitué de représentants de diverses professions de l'assurance soit :

- › les compagnies ;
- › les intermédiaires d'assurances spécialisés en grands risques
- › les professionnels du Risk Management ;
- › les avocats et/ou les experts en matière d'assurances ou de transports.

Ce jury varie chaque année en fonction des disponibilités des membres.

Le Président sera coopté par le Comité d'Organisation du Rendez-Vous ParisMAT.

Chaque membre du jury recevra un exemplaire du mémoire et/ou de l'étude avec la lettre d'accompagnement du candidat. La répartition des dossiers se fait en fonction du nombre de membres du jury.

Le Prix sera attribué au candidat ayant retenu le plus grand nombre de voix favorables.

Les délibérations du jury et les votes demeureront confidentiels.

Les membres du jury interviennent à titre gratuit.

Les décisions du jury sont insusceptibles de recours.

Il ne sera délivré qu'un seul Prix par an mais le jury pourra décider de ne pas attribuer de Prix dans la mesure où les travaux communiqués ne le justifieraient pas et ne respecteraient pas les critères d'attribution déterminés au présent règlement.

La décision du jury sera communiquée à l'établissement et au candidat retenu par courriel une semaine avant Le Rendez-Vous ParisMAT.

ART. 4

Critères d'attribution du Prix.

Les critères qui seront examinés plus particulièrement par les membres du jury pour attribuer le Prix seront les suivants :

- › Originalité du sujet traité ;
- › Intérêt et utilité de l'étude pour les praticiens de l'assurance transports et du commerce international ;
- › Qualité des recherches et pertinence des références ;
- › Qualité de l'explication, de la rédaction et du raisonnement.

ART. 5

Remise du Prix.

Le Prix sera remis officiellement lors du Rendez-Vous ParisMAT, en séance plénière.

Un discours sera demandé au lauréat lors de la remise du Prix ; il devra ainsi se préparer à diverses questions, des personnes sur la scène, à ses côtés, notamment de la personnalité qui lui remettra le Prix. Tenue correcte exigée.

ART. 6

Droit d'utilisation.

Sauf à renoncer à leur Prix, les candidats (établissement et auteur) autorisent le CESAM à utiliser et publier leurs images et coordonnées complètes dans le cadre de toute manifestation ou articles promotionnels ou tout type de communication liés au présent Prix, sans pouvoir prétendre à aucun droit et indemnités quels qu'ils soient.

ART. 7

Dispositions générales.

Le CESAM se réserve le droit d'écourter, de modifier ou d'annuler le concours à tout moment si les circonstances le réclament, sans avoir à en justifier les raisons et sans que sa responsabilité soit engagée de ce fait.

ART. 8

Médiateur.

Tous contentieux nés de l'application et/ou de l'interprétation et/ou de l'application du présent règlement seront soumis au médiateur de France Assureurs qui statuera en équité.

ART. 9

Modalités de constitution du présent règlement.

Le présent règlement est arrêté dans sa forme originale après validation formelle du Président du Comité d'Organisation et du Directeur Général du CESAM.

¹ Définition INSEE : L'enseignement supérieur regroupe l'enseignement dispensé dans les universités, les instituts universitaires de technologie (IUT), les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM), les sections de techniciens supérieurs (STS), les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), les écoles d'ingénieurs, les écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité, les écoles paramédicales et sociales, etc. Extrait site internet INSEE / Définition enseignement supérieur.